

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : convention territoriale d'éducation artistique et culturelle et demande de subvention auprès du conseil régional auvergne rhone-alpes et de la drac auvergne rhone-alpes

CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES ET DE LA DRAC AUVERGNE RHONE-ALPES

Monsieur le Président rappelle, que l'Education Artistique et Culturelle (EAC) favorise l'esprit critique, la capacité à expérimenter et à s'engager dans une démarche artistique, ainsi que le développement de la créativité.

La Communauté de Communes a été identifiée comme répondant, du fait du projet conduit par son Réseau des Médiathèques, aux objectifs fixés par l'Etat et a signé en 2024 une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle pour une période de 5 ans à partir de septembre 2024. L'ambition est d'offrir à chacun la possibilité de se forger une culture artistique personnelle, de s'initier et de se perfectionner aux différents langages de l'art et de diversifier ses moyens d'expressions par : l'expérience des pratiques artistiques, la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes, l'expérience personnelle et collective.

Les conventions EAC favorisent le fonctionnement en réseau, la transversalité et la coopération. En fédérant énergies, moyens et compétences, elles permettent de construire des parcours en direction de la jeunesse et au bénéfice de toute la population du territoire. Ces actions sont développées à des fins de démocratisation et d'ouverture culturelle avec pour ligne directrice la création d'un parcours d'accès à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, via des actions mises en place à destination de tous les publics.

Pendant toute la durée de la convention, les projets financés seront conduits en direction des publics suivants :

- Les jeunes fréquentant les établissements scolaires - écoles et collège - du territoire et la petite enfance.
- Les publics dit « empêchés » et plus particulièrement les résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et des publics en situation de handicap à travers des structures pilotés par l'ADAPEI63.
- Les publics fréquentant le Réseau des Médiathèques et plus largement l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

La définition des projets d'éducation artistique et culturelle est orchestrée par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, qui développe un plan d'actions annuel financé par les différents partenaires : Etat, Région et Département.

Cette mise en œuvre s'appuie sur :

- Des rencontres avec les acteurs de terrain qui permettent d'identifier les besoins émanant du territoire et des partenaires potentiels pour mieux cerner et construire les actions à mettre en place.
- Un développement de partenariats avec des interlocuteurs identifiés et motivés (établissements scolaires, acteurs culturels, EHPAD, ESAT, IME, CCAS, service d'aide à domicile et de portage de repas...)

Le programme opérationnel thématique détaillé fait l'objet d'une annexe jointe à la convention chaque année. Chaque budget annuel fait également l'objet d'un avenant à la convention.

En 2026, à titre indicatif, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier sollicitera une demande de subvention auprès de l'Etat - Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes afin de conduire les actions et projets au cours de l'année 2026-2027. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sera également sollicité et conformément à la convention, l'aide éventuelle est versée directement à un des intervenants de la Convention.

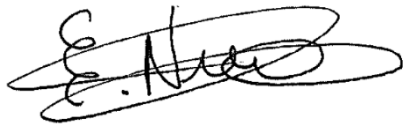
Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- De l'autoriser à signer tous les documents contractuels de partenariat.

Il est précisé que dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil communautaire par délibération du 5 mai 2026 Monsieur le Président sollicitera les subventions correspondantes auprès des différents partenaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

